

Alors que le mercato des préfets bat son plein depuis plusieurs semaines, nous avons donc appris la nomination d'un nouveau directeur à la tête de la DGAP à compter du 1^{er} juin.

Cette nomination intervient dans un système en crise :

- Surpopulation carcérale historique : 88 145 personnes détenues pour 63 353 places (taux d'occupation à 139%).
 - Conditions indignes : comme à la prison de Bois-d'Arcy où des températures « insoutenables » ont été signalées.
 - Tensions sociales : l'ensemble des syndicats appellent des mesures d'urgence que le politique esquivent...

La feuille de route du GDS dans sa publication sur les réseaux sociaux actant la nomination nous laissent songeurs tant elle est déconnectée du quotidien des personnels (axant encore et toujours sur la construction de places), et en fin de phrase la réinsertion, histoire de faire croire qu'elle n'est pas oubliée.

Pourtant depuis plusieurs mois désormais, l'ensemble des personnels pénitentiaires et leurs représentants dénoncent un manque de moyens criant et un système à bout de souffle !

🚩 Dans la DISP Grand Est, cette nomination invite à la plus grande prudence.

En effet, en août 2025, **la CGT Insertion-Probation et ses partenaires ont obtenu une victoire juridique¹ contre l'administration pénitentiaire et la préfecture de l'Aube dont le nouveau DGAP était alors le Préfet !** Le juge administratif a rappelé à l'ordre ces institutions pour :

- Stigmatisation et discriminations envers les personnes étrangères détenues.
- Pratiques illégales : consignes abusives, manque de transparence, et atteintes aux droits fondamentaux.
- Mépris total des nombreuses alertes de la CGT IP qui a pourtant été confortée dans son rappel du cadre légal et réglementaire.

Ce recours a confirmé que l'administration pénitentiaire doit respecter la loi et les droits des personnes détenues, quelles que soient leurs origines.

Si à la CGT IP on croit aux vertus du changement, on sait aussi repérer quand le politique envoie des messages. En ce jour d'abrogation du code noir, invoquons-nous aussi Kerry James :

*« Si tu pleures mon frère ne pleure pas des larmes de tristesse
Mais pleure des larmes de détermination »*

Alors comptez sur nous pour lutter contre toute nouvelle tentative d'escamoter le droit et plus largement pour toujours refuser cette politique discriminatoire au sein de l'administration comme partout ailleurs !

JAMAIS RESIGNE.ES

POUR LA DEFENSE DES MISSIONS & LE RESPECT DES PERSONNES

¹ Cf. [Stigmatisation et pratiques illégales dans l'Aube – acte II : Une victoire pour le respect du droit et des droits des personnes étrangères. Le juge administratif remet l'administration pénitentiaire et la préfecture à leur place. – CGT insertion probation](#)